

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-496396

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 0010187		Société : 48601	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : MARRAHLI SAAD			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 06.37.86.62.33		Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 27/10/2020			
Nom et prénom du malade : RACHID NADIA Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Même			
Nature de la maladie : Affection			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Agadir			
Signature de l'adhérent(e) :			
Le : 14/11/2020			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/10/2020	Q	200	200	INP : 031021162 Dr. OUHADI SQUAD Orthodontiste Bü. Agdal Allam (N° 100, 1er étage, Apt 3 Boulevard Hassan II - Casablanca Tél. 05 22 70 52 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
27/10/2020	27/10/2020	18700

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	260224
S A F A i. Bis Rue 42 Bd. Forces Auxiliaires Salama 1 Tel 1 97	27/10/2020					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
00000000	00000000	
D	00000000	00000000
35533411	11433553	
B		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur OUHADI Souad **Maladies et Chirurgie des yeux**

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



127 OCT 2020

الدار البيضاء (في) : Casablanca, le :

طبیة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلاة بالامواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفون

جراحة مسالك الدموع

الضغط - العدسات

الدالة الخطية

4.0 Ruelus MDTA

21 Probable M  12
Sul 16245
Apple C M De
Orange
Mango
Mango

(قرب مطاعم السمك) (Près Restaurants Poissons)

أيكومب
Icomb®

Lot: W N 0255
Fab: 12 19
Exp: 12 21

PPV: 30 DH 30

RIMA PHARMA
P/C : 98,00

TOBRADEX®
POMMADÉE OPHTALMIQUE 
3,5G PPV: 54,40 DHS
Boîte de 1 tube
Laboratoires Sothe, Sousse
AMM N° 455/18 OMP/21/NRQ


6 118001 070602
69020-4

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie refractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



الدكتور أهادي سعاد

أمراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة الجلاة بالامواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفون

جراحة مسالك الدموع

الholm - الضغط - العدسات اللاصقة

27/10/2020

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

Mme Rachid Nadia

Lunettes pour vision de LOIN

OD : +2,50 (95° -3,50)

OG : +1 (80° -0,25)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.25

OG : + 2.25



شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بورنازيل - الدار البيضاء - الهاتف . 05 22 56 06 56

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(قرب مطاعم السمك)

SAFA OPTIC

OPTICIEN

Salama 1^{er} Rue 44 N° 11 Bis
 Boulevard Forces Auxilliairee
 Tél.: 022 57 92 43 - CASABLANCA
 R. C. 207540 - 207542

ICE: 001777460000009

IF: 48960500

Patente: 32723131

le 09/11/2020

RACHID

NADIA

N° 313802689

Ordonnance de Mr le Docteur

OUHADY Souad

N° de Nomenclature Correspondants à la prescription	LOIN	O.D. = O.G. =
DF. O.D. = O.G. =	PRES	O.D. = O.G. =

FOURNITURES :

1 Monture : Optique	600 Dhs
2 Verres : Optique	4000 Dhs
OD : +2,50 (95 - 3,50)	4000 Dhs
OG : +1,50 (80 - 0,25)	4000 Dhs
MOD : Photochrom	
1 Monture : Optique	300 Dhs
2 Verres : Optique V.P.	350 Dhs
OD : +1,75 (95 - 3,50)	350 Dhs
OG : +3,25 (80 - 0,25)	350 Dhs
MOD : Photochrom	
TOTAL :	2600 Dhs

La présente : Facture arrêtée à la somme de :

2600 Dhs

SAFA
 OPTIC
 1^{er} Rue 44 Bd. Forces
 Auxilliairee
 Salama 57
 Tél. 022 57 92 43
 R. C. 207540